

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-neuf septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie d'Artiguedieu, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE.

Membres présents : MM François RIVIERE, M. Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginie PIROVANO, M. Jérôme MOROSI, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOUS, Mme Katya DOUCET, M. Christian WARNIEZ et M. Bastien PORTA

Membres excusés : Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS a donné pouvoir à Mme Pirovano
Mme Isabelle DALLAS a donné pouvoir à Mme Gabriel
M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE a donné pouvoir à M. Rivière
Mme Aurélie BARBE a donné pouvoir à M. Morosi

Secrétaire de Séance : M. Patrice MARTET est nommé secrétaire de séance

Objet : Travaux d'aménagement du futur lotissement de Bordeneuve

M. le Maire rend compte de l'avancée du projet du lotissement de Bordeneuve. Il expose les plans établis par le bureau d'étude INGC avec les futurs lots prévus, ainsi que la voirie et les réseaux. Au regard des investissements à prévoir pour 2026, il est nécessaire de déterminer si l'opération sera financée dans son ensemble ou par tranches. Dans tous les cas, un permis d'aménager devra être déposé, en conformité avec l'article R214-1 du Code de l'environnement, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006, qui a rénové le cadre global défini par les précédentes lois du 16 décembre 1964 et du 3 janvier 1992. Cette mission devra être confiée à un architecte.

M. le Maire expose les coûts des différentes voies prévues : la voie entrante côté ouest 145 570€, la voie centrale à double sens 180 980€ et la voie sortante côté est 215 920€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, dont les votes se décomposent comme ceci : 14 pour et 1 abstention :

Décide de confier la mission d'établir le permis d'aménager à un architecte.

Décide de procéder aux travaux de voirie par tranche, avec une tranche ferme regroupant la voie entrante et la voie centrale et une tranche optionnelle avec la voie sortante.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an ci-dessus

Le Maire ,
François RIVIERE



Le secrétaire de séance
Patrice MARTET

A blue ink signature of Patrice Martet.